



## Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2024 de l'Eau

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier 2024 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Sennely.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le compte financier unique est établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget de l'Eau. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

### Évolution budgétaire 2023-2024 budget Eau

Le budget Eau est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer la gestion du quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'Eau.

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 111 019,89 euros en 2024.

Dépenses Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	31 778.62 €	34 369.02 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 488.67 €	11 783.64 €
014 - Atténuations de produits	15 473.00 €	15 451.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	541.41 €
66 - Charges financières	940.59 €	4 161.88 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>59 680.88 €</b>	<b>66 306.95 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 535.37 €	44 712.94 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>43 535.37 €</b>	<b>44 712.94 €</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>103 216.25 €</b>	<b>111 019.89 €</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services. Ce sont principalement : les énergies utilisées (eau, électricité, chauffage et carburant), les fournitures de petit équipement, administratives et diverses, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les fournitures et travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune et les primes d'assurance. Ces dépenses ont augmenté d'environ 8% en 2024 en raison de plusieurs interventions de maintenance au château d'eau.

Chapitre 012 : Ce sont les salaires reversés à la commune pour la mise à disposition du personnel administratif et technique de la commune au service de l'Eau.

Chapitre 014 : Il s'agit des redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les autres contributions et créances admises en non-valeur ou éteintes pour 541 €.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. La commune a contracté 2 emprunts : le premier en 2021 de 150 000 € pour les travaux de réhabilitation du réseau AEP phase 1 pour une durée de 20 ans et le deuxième en 2023 de 90 000 € pour les travaux de réhabilitation du réseau AEP phase 2 pour une durée de 1 an.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire, notamment l'amortissement des biens immobilisés du service l'Eau.

Les recettes réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 199 798,46 euros en 2024.

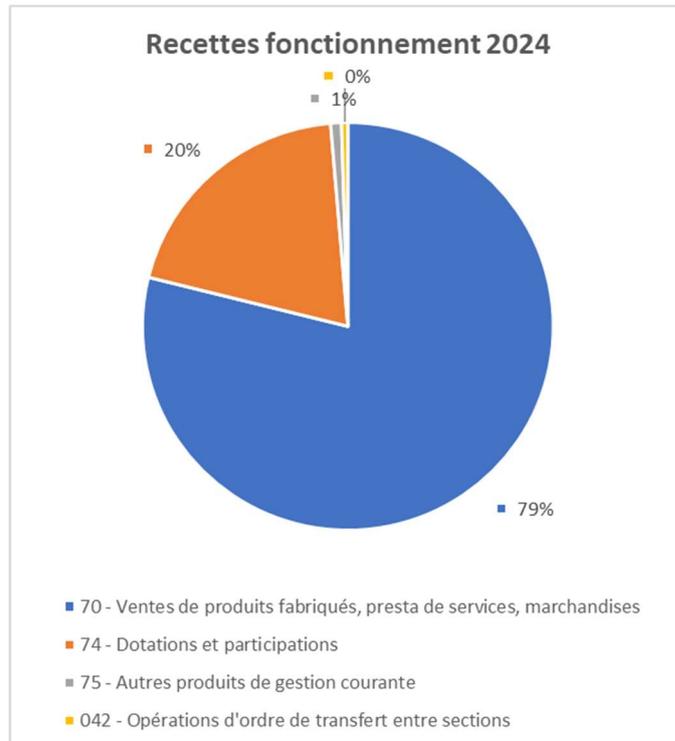
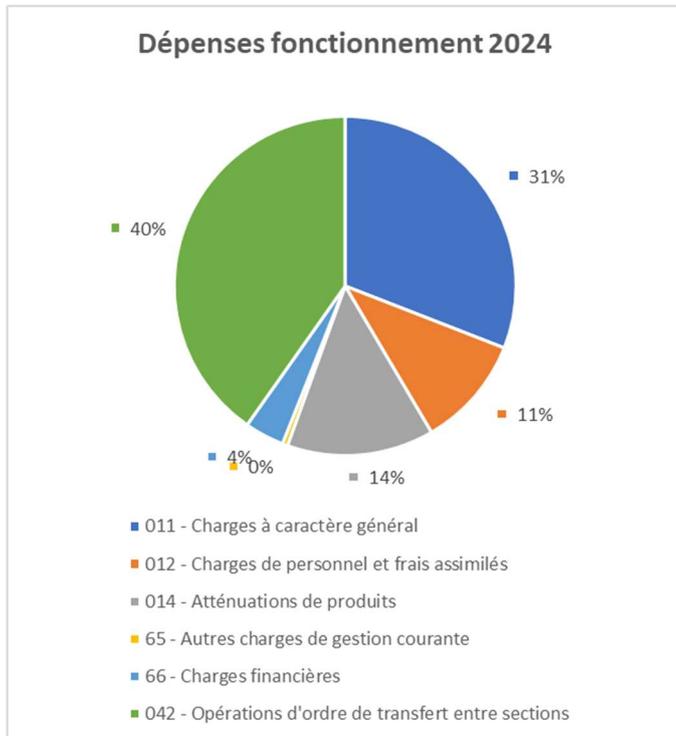
<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
70 - Ventes de produits fabriqués, presta de services, marchandises	82 349.10 €	75 326.97 €
74 - Dotations et participations	21 183.78 €	18 895.85 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	816.87 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>103 532.88 €</b>	<b>95 039.69 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	469.24 €	469.24 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>469.24 €</b>	<b>469.24 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>104 002.12 €</b>	<b>95 508.93 €</b>
<i><b>Pour mémoire</b></i>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	103 503.66 €	104 289.53 €

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la vente d'eau et la location des compteurs ainsi que les redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

Chapitre 74 : Il s'agit de la participation du SIVOM à la distribution de l'eau pour Souvigny et Chaon.

Chapitre 75 : Ce chapitre retrace le fond de compensation de la TVA.

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire.



Le résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 présente un excédent de 88 778,57 euros.

## Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 121 735,74 euros en 2024.

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 204.34 €	96 993.14 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	15 357.00 €
21 - Immobilisations corporelles	14 820.00 €	8 836.80 €
23 - Immobilisation en cours	645 318.16 €	79.56 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>665 342.50 €</b>	<b>121 266.50 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	469.24 €	469.24 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>469.24 €</b>	<b>469.24 €</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>665 811.74 €</b>	<b>121 735.74 €</b>

Chapitre 16 : C'est le remboursement des emprunts des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable dont le remboursement de l'emprunt de 90 000 € sur un an.

Chapitre 20 : Cette dépense correspond à l'étude pour le nouveau forage de la commune.

Chapitre 21 : les principales dépenses de ce chapitre ont été pour une sonde et un compresseur pour le château d'eau.

Chapitre 23 : Cette dépense est pour l'application pour la passation des marchés publics nécessaire dans le cadre du nouveau forage.

Chapitre 040 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaire.

Les recettes d'investissement sont de 294 472,40 euros.

<b>Recettes Investissement</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 875.38 €	108 289.04 €
13 - Subventions d'investissement	201 000.00 €	127 671.22 €
16 - Emprunts en euros	89 910.00 €	90.00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>302 785.38 €</b>	<b>236 050.26 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 535.37 €	44 712.94 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>43 535.37 €</b>	<b>44 712.94 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>346 320.75 €</b>	<b>280 763.20 €</b>
<b>Pour mémoire</b>		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	333 200.19 €	13 709.20 €

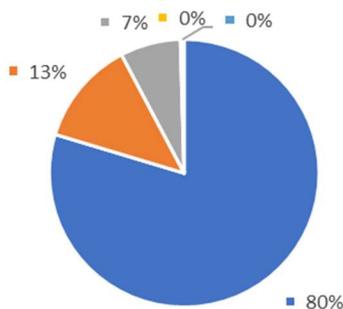
Chapitre 10 : : Ce chapitre retrace le fond de compensation de la TVA.

Chapitre 13 : Ce sont les subventions reçues du Département, de la DETR/DSIL et fonds de concours CCPS pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau phase 2.

Chapitre 16 : Frais de dossier pour l'emprunt de 90 000 €.

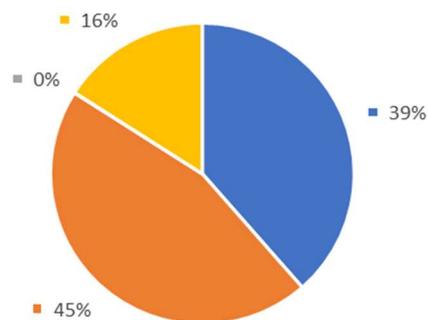
Chapitre 040 : Ce sont les opérations sur immobilisations, amortissement et sortie de bien pour un total de 44 712 €.

### Dépenses investissement 2024



- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisation en cours
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

### Recettes investissement 2024



- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts en euros
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mains non payés en 2024 sont distingués dans le compte financier unique.

Ainsi, 77 970,00 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2024 sur 2025, par le biais des restes à réaliser. Cette dépense correspond à la maîtrise d'œuvre pour le nouveau forage.

La section d'investissement du compte financier unique 2024 présente un excédent de 172 736,66 euros.

### **Résultats 2024 :**

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 183 545,23 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 94 766,66 €
- Fonctionnement : 88 778,57 €